

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE PROGRAMME « DESIGN ET CONCEPTION POUR LES TRANSITIONS »

Marché n° AMOAENSCI_06/2026

**ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CREATION INDUSTRIELLE
(ENSCI – LES ATELIERS)**

Table des matières

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 2 - PRÉSENTATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE	3
2.1. IDENTIFICATION	3
2.2. RÔLE DANS LE PROGRAMME DCT.....	3
ARTICLE 3 - PRÉSENTATION DU PROGRAMME DCT	3
3.1. CONTEXTE GÉNÉRAL.....	3
3.2. COMPOSITION DU CONSORTIUM.....	3
3.3. OBJECTIFS DU PROGRAMME DCT	4
3.4. ORGANISATION DES ACTIONS DU PROGRAMME	5
3.5. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE ET DU PILOTAGE	6
3.6. CADRE RÉGLEMENTAIRE.....	6
ARTICLE 4 - DURÉE ET PHASAGE DE LA MISSION	6
4.1. DURÉE DE LA MISSION	6
4.2. PHASAGE DE LA MISSION.....	6
ARTICLE 5 - MISSION DE L'AMOA : PRESTATIONS DÉTAILLÉES	7
5.1. GOUVERNANCE ET PILOTAGE.....	7
5.2. REPORTING ET RELATION AVEC LA CDC ET LE SGPI.....	8
ARTICLE 6 - COMPÉTENCES REQUISES	8
6.1. COMPÉTENCES OBLIGATOIRES	8
6.2. EXPÉRIENCE REQUISE	9
ARTICLE 7 - MOYENS À METTRE EN ŒUVRE	9
7.1. ÉQUIPE DÉDIÉE	9
7.2. DISPONIBILITÉ.....	9
7.3. OUTILS ET MÉTHODES	9
7.4. PLATEFORME COLLABORATIVE.....	10
ARTICLE 8 - LIVRABLES ATTENDUS.....	10
8.1. LIVRABLES RÉCURRENTS	10
8.2. LIVRABLES ANNUELS	10
8.3. LIVRABLES SPÉCIFIQUES	11
8.4. EXIGENCES TRANSVERSALES SUR LES LIVRABLES.....	11
ARTICLE 9 - MODALITÉS D'EXÉCUTION	11
9.1. PILOTAGE DE LA MISSION	11
9.2. COMMUNICATION ET COORDINATION.....	12
9.3. DÉLAIS ET ÉCHÉANCES.....	12
9.4. CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	12
9.5. SOUS-TRAITANCE	12
ARTICLE 10 - ENGAGEMENTS DU TITULAIRE	12
10.1. RESPECT DES DÉLAIS	13
10.2. QUALITÉ ET PROFESSIONNALISME	13
10.3. COMMUNICATION ET TRANSPARENCE	13
10.4. CONFIDENTIALITÉ.....	13
10.7. CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE	13
ARTICLE 11 - ENGAGEMENTS DU MAÎTRE D'OUVRAGE.....	13
11.1. MISE À DISPOSITION D'INFORMATIONS.....	14
11.2. DISPONIBILITÉ ET RÉACTIVITÉ	14
11.3. COORDINATION AVEC LES PARTENAIRES	14
11.5. ACCÈS AUX OUTILS.....	14
ARTICLE 12 - DISPOSITIONS DIVERSES	14
12.1. MODIFICATIONS DU CCTP	14
12.2. DROIT APPLICABLE.....	14
12.3. CLAUSE D'INTÉGRITÉ	14

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) a pour objet de définir les conditions techniques d'exécution d'une mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA) pour l'accompagnement du programme « Design et conception pour les transitions » (DCT), porté par l'École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI) en qualité de cheffe de file d'un consortium national.

Cette mission vise à assurer un appui à la stratégie, à la gouvernance et au pilotage, et au reporting du programme DCT sur toute sa durée d'exécution.

ARTICLE 2 - PRÉSENTATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

2.1. IDENTIFICATION

- **Maître d'ouvrage** : École nationale supérieure de création industrielle, ENSCI - Les Ateliers (ENSCI)
- **Statut** : Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC)
- **Tutelles** : ministère de la Culture et ministère de l'Industrie
- **Localisation** : Paris 11^e.

2.2. RÔLE DANS LE PROGRAMME DCT

L'ENSCI est désignée comme mandataire d'un consortium national constitué pour porter le programme DCT, mis en œuvre dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt France 2030 « Compétences et métiers d'avenir (AMI CMA), piloté par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) et opéré pour le programme DCT par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) . À ce titre, elle assure :

- la coordination stratégique et opérationnelle du programme ;
- la coordination et la gestion administrative et financière du programme ;
- la gestion des relations avec la CDC
- l'interface avec l'ensemble des partenaires du consortium

ARTICLE 3 - PRÉSENTATION DU PROGRAMME DCT

3.1. CONTEXTE GÉNÉRAL

Le programme DCT vise à transformer structurellement les formations en design et conception à l'échelle nationale, au prisme des enjeux des transitions. Il est porté par un consortium national d'universités, écoles et partenaires socio-économiques, et bénéficie d'une aide France 2030 de 9 M€ pour un budget total d'environ 17 M€. Le programme comprend notamment :

- un dispositif de gouvernance et de pilotage ;
- un ensemble d'actions transversales ;
- un ensemble de projets de formation portés par les partenaires ;
- des obligations de suivi, reporting, évaluation et justification financière ;
- une logique de pérennisation et d'amplification du programme.

3.2. COMPOSITION DU CONSORTIUM

Le consortium réunit :

- l'ENSCI, établissement chef de file
- l'Alliance Sorbonne Université
- l'Association pour la promotion de la création industrielle - APCI
- le Campus des métiers et des qualifications d'excellence Image et Design Hauts-de-France
- le Campus des métiers et des qualifications d'excellence Mode, métiers d'art et design Île-de-France - MOMADE
- Caux Seine Agglomération
- la Chambre de commerce et d'industrie d'Ille et Vilaine et l'Institut supérieur de design de Bretagne
- CY Cergy Paris Université - CYU
- l'École nationale supérieure des arts décoratifs de Nancy - ENSAD Nancy
- l'École supérieure d'art et design de Saint-Etienne Cité du design, -ESAD SE
- l'École de design Nantes Atlantique - EDNA
- la Fondation nationale des sciences politiques - Sciences Po Paris
- l'Institut d'études politiques de Lyon - Sciences Po Lyon
- l'Institut national polytechnique de Grenoble, Université Grenoble Alpes - Grenoble INP - UGA
- l'Institut national supérieur d'études artistiques Marseille Méditerranée - INSEAMM
- Nîmes Université
- Strate École de design
- Télécom Paris - Institut Polytechnique de Paris - Télécom IP Paris
- L'Université Paul Valéry Montpellier - UPVM
- l'Université Paris Saclay
- l'Université Paris Sciences et Lettres - PSL

Partenaires socio-économiques, indiqués comme membres du consortium dans le dossier de soumission, et dans la convention CDC – ENSCI : → A VOIR, suivant option retenue quant à leur association à l'Accord de consortium

- Capgemini Consulting - Frog design part of Capgemini Invent
- EDF - Pôle PULSE Design, Direction de l'innovation et Programme Pulse
- Institut Pasteur
- Orano support
- Player in Pari
- Saint-Gobain Recherche
- Thalès Global Services SAS

3.3. OBJECTIFS DU PROGRAMME DCT

Le programme ***Design et conception pour les transitions*** vise à engager une **transformation nationale des formations aux métiers du design, de la conception et métiers clés des transitions**, pour permettre une mobilisation du design à hauteur des ambitions nationale et européenne pour les transitions. ► A l'international, le design est mobilisé transversalement comme **compétence clé des transitions**, dans tous les secteurs, pour **porter conjointement, par la conception des usages, transition technologique et transformation sociétale**. En France, il est constaté un retard par rapport à l'international, un manque d'adéquation entre profils formés et besoins des entreprises, et une demande croissante en compétences en **design pour les transitions**, notamment dans les secteurs de la **santé, de l'agriculture et de l'alimentation, et du numérique**.

► Répondre à cet enjeu nécessite une transformation en profondeur des formations, pour laquelle la France dispose de tous les atouts. Le programme ambitionne de porter cette transformation, par une action coordonnée à l'échelle nationale, et en considérant trois défis structurants, correspondant à des domaines de contribution forte du design et vers lesquels orienter les compétences et la transformation des formations : **accompagner le développement d'une industrie innovante, relocalisée et soutenable ; transformer les organisations, les écosystèmes et les territoires ; faire émerger des futurs désirables.**

Le Programme *DCT* est construit pour atteindre 3 objectifs :

- **Transformer la formation initiale des métiers du design ;**
- **Intégrer le design dans la formation initiale des métiers clés des transitions** (ingénierie, recherche, management, administration publique, métiers sectoriels) ;
- **Déployer une offre FTLV transversale nationale ;**

Et pour ce faire, déployer un ensemble de **formations et actions dans le scolaire** (pré-baccalauréat) et de **formations de formateurs** pour le scolaire, le supérieur et la FTLV.

La construction du programme articule :

- Un ensemble d'**Actions transversales** visant à garantir la dimension transformatrice, le développement coordonné des actions et leur pérennisation : **Réseau France Design DCT, Clusters Enjeux** pour l'élaboration commune, **Référentiel des compétences et Observatoire des métiers et compétences et des formations, Commun numérique** pour l'accessibilité aux formations et aux productions du programme, et une logique d'essaimage (WP 1) ;
- Un ensemble de **21 Projets de formation portés par des acteurs académiques et socio-économiques - issus d'une démarche d'élaboration collective, articulés entre eux et orientés vers une structuration nationale.**

3.4. ORGANISATION DES ACTIONS DU PROGRAMME

Le programme est organisé en cinq Work Packages (WPs) :

- **WP 0 - Gouvernance et pilotage**
 - Gouvernance du programme
 - Pilotage
 - Pérennisation
 - Reporting
- **WP 1 - Actions transversales**
 - Clusters enjeux
 - Référentiel métiers et compétences
 - Commun numérique DCT
 - Observatoire
 - Communication et essaimage
- **WP 2 - Programmes hybrides multi-niveaux**
 - Déploiement de 21 projets de formation structurants territoriaux et thématiques
- **WP 3 - Actions dans le scolaire**

- Actions dans la formation pré-baccalauréat
- **WP 4 - Formation de formateurs**
 - Formations de formateurs pour le scolaire, l'enseignement supérieur et la FTLV.

3.5. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE ET DU PILOTAGE

La gouvernance du programme est assurée par les instances suivantes :

- Conseil stratégique du programme
- Comité de pilotage (comité du consortium)
- Comité opérationnel

Le pilotage s'appuie sur les acteurs partenaires pilotes des Work Packages et des Clusters Enjeux.

La gouvernance et le pilotage s'appuient sur une Équipe de coordination du programme, composée comme suit :

- Directrice du programme (directrice de l'ENSCI), et directeur délégué
- coordinateur.ice opérationnel.le et administratif/ve
- Responsable administratif et financier
- Gestionnaire
- Ingénieur de formation
- Chargé de communication

3.6. CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le programme DCT s'inscrit dans le cadre réglementaire suivant :

- Plan France 2030
- Appel à manifestation d'intérêt France 2030 « Compétences et Métiers d'Avenir » (AMI CMA)
- Convention de financement conclue entre l'ENSCI et la Caisse des dépôts et consignations (CDC) agissant pour le compte de l'État

ARTICLE 4 - DURÉE ET PHASAGE DE LA MISSION

4.1. DURÉE DE LA MISSION

La mission d'AMOA s'étend sur la durée du programme, soit 40 mois maximum, de la date de notification du marché (au second semestre 2026) jusqu'à l'échéance du programme (prévue au second semestre 2029).

4.2. PHASAGE DE LA MISSION

La mission pourra être organisée en quatre phases :

- **Phase 1 - Cadrage et mise en place**
 - Appropriation du programme
 - Mise en place des modalités et processus d'intervention

- Création des outils de pilotage et de reporting
- **Phase 2 - Déploiement**
 - Mise en œuvre de l'appui à la gouvernance et au pilotage
 - Mise en œuvre de l'appui au reporting
- **Phase 3 - Accompagnement renforcé et évaluation intermédiaire**
 - Appui à la gouvernance et au pilotage
 - Appui aux jalons de reporting et d'évaluation intermédiaires
 - Appui à l'identification des écarts et aux actions correctives
- **Phase 4 - Clôture et capitalisation**
 - Appui à la consolidation et au reporting finals
 - Contribution au bilan du programme
 - Contribution aux éléments de pérennisation

ARTICLE 5 - MISSION DE L'AMOA : PRESTATIONS DÉTAILLÉES

5.1. GOUVERNANCE ET PILOTAGE

5.1.1. Instances de gouvernance

- Instances de gouvernance du programme
 - Conseil stratégique du programme (1 réunion par an, plus éventuelles réunions exceptionnelles, en visioconférence)
 - Comité de pilotage (comité du consortium) (2 réunions par an, plus éventuelles réunions exceptionnelles, en visioconférence ou en présence)
 - Comité opérationnel (réunions mensuelles, plus éventuelles réunions exceptionnelles, en comodal)
- Prestations attendues
 - Appui à la programmation et à la préparation (calendrier global, anticipation, ordres du jour, convocations, supports, comptes rendus)
 - Co-animation
 - Appui au suivi des décisions et actions
- Interlocuteurs côté ENSCI et programme DCT : directeur délégué, coordinateur.ice opérationnel.le et administratif.ve, directrice du programme

5.1.2. Conseil sur la stratégie

- Prestation attendue : Conseil stratégique sur le positionnement et les résultats attendus du programme, et sur l'animation du consortium et la mise en œuvre
- Interlocuteurs côté ENSCI et programme DCT : directeur délégué, directrice du programme

5.1.3. Outils de pilotage

- Prestation attendue :
 - Mise en place d'un tableau de bord de pilotage
 - Suivi et alimentation
 - Exportations et vues analytiques
- Interlocuteurs côté ENSCI et programme DCT : directeur délégué, responsable administratif/ve et financier.e, directrice du programme, coordinateur opérationnel et administratif

5.2. REPORTING ET RELATION AVEC LA CDC ET LE SGPI

5.2.1. Reporting technique (reporting des actions et résultats)

- Prestations attendues :
 - Cadrage méthodologique des remontées des WPs et clusters
 - Consolidation des données
 - Production des reporting des actions pour la CDC (indicateurs)
- Interlocuteurs côté ENSCI et programme DCT : directeur délégué, coordinateur opérationnel et administratif, pilotes des WPs et Clusters, directrice du programme

5.2.2. Points d'étape avec la CDC et le SGPI

- Prestation attendue : Préparation des points d'étape avec la CDC et le SGPI (Anticipation, ordres du jour, convocations, supports, comptes rendus)
- Interlocuteurs côté ENSCI et programme DCT : directeur délégué, directrice du programme, coordinateur opérationnel et administratif, responsable administratif et financier

ARTICLE 6 - COMPÉTENCES REQUISES

6.1. COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Le prestataire devra justifier d'une expertise démontrée dans les domaines suivants :

6.1.1. Pilotage de projets complexes

- Expérience significative en pilotage et coordination de projets multi-acteurs
- Maîtrise des méthodologies de gestion de projet (planification, suivi, évaluation)
- Capacité à animer des instances de gouvernance
- Expérience de projets nationaux, académiques et/ou institutionnels

6.1.2. Accompagnement stratégique

- Expertise en accompagnement stratégique et organisationnel
- Connaissance approfondie des enjeux de l'enseignement supérieur, de la recherche et/ou des secteurs culturels
- Capacité à produire des analyses stratégiques et des recommandations

6.1.3. Gestion budgétaire et financière

- Expérience avérée en gestion budgétaire de projets financés sur fonds publics
- Connaissance du plan France 2030 et des règles de l'AMI CMA
- Maîtrise des outils de suivi budgétaire et de reporting financier

6.1.4. Méthodologie de suivi et d'évaluation

- Expertise en conception et mise en œuvre de dispositifs de suivi
- Maîtrise des outils de pilotage (tableaux de bord, indicateurs, KPI)
- Capacité à produire des bilans d'évaluation

6.1.5. Connaissance sectorielle

- Connaissance des enjeux liés aux transitions écologique, numérique, technologique et industrielle, et sociétales
- Compréhension des spécificités des filières du design et des métiers de la conception et des transitions (ingénierie, recherche, management, administration publique)
- Compréhension des enjeux de la formation tout au long de la vie

6.2. EXPÉRIENCE REQUISE

Exigence minimale : une expérience notable dans l'accompagnement de projets de grande ampleur dans l'enseignement supérieur, la formation et la recherche est requise.

ARTICLE 7 - MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

7.1. ÉQUIPE DÉDIÉE

Le prestataire devra mettre à disposition une équipe dédiée comprenant *a minima* :

- **1 chef de projet senior** : responsable de la mission, interlocuteur privilégié de l'ENSCI, garant de la qualité des livrables
- **1 à 2 consultants experts** en pilotage de projets et suivi budgétaire
- **des ressources complémentaires** mobilisables selon les besoins spécifiques

7.2. DISPONIBILITÉ

L'équipe devra être disponible pour :

- participer aux réunions et instances de gouvernance selon le calendrier établi
- répondre aux sollicitations de l'ENSCI dans un délai raisonnable
- se déplacer si nécessaire (pour des réunions des instances de gouvernance ou de l'Equipe de coordination, des réunions ou séances de travail spécifiques, ou des évènements du programme)

7.3. OUTILS ET MÉTHODES

Le prestataire devra disposer :

- de méthodologies éprouvées et formalisées
- d'outils collaboratifs compatibles avec l'environnement de l'ENSCI et du programme
- de licences logicielles nécessaires à l'appui à la gouvernance et au pilotage, et au reporting

7.4. PLATEFORME COLLABORATIVE

Obligation : l'ensemble des documents de travail devront être déposés sur la plateforme collaborative utilisée pour la gouvernance et le pilotage du programme (a priori la plateforme interministérielle Resana - <https://resana.numerique.gouv.fr/public/>). Le prestataire devra s'assurer de la bonne prise en main de la plateforme et du respect des règles de gestion documentaire.

ARTICLE 8 - LIVRABLES ATTENDUS

8.1. LIVRABLES RÉCURRENTS

8.1.1. Comptes rendus de réunions

- Instances concernées : Conseil stratégique du programme, Comité de pilotage (comité du consortium), Comité opérationnel
- Délai de remise : 5 jours ouvrés maximum après la réunion
- Format : Document Word ou PDF, structure normalisée
- Contenu : Participants, ordre du jour, synthèse des échanges, décisions, actions à mener avec responsables et échéances

8.1.2. Tableau de bord de pilotage actualisé

- Fréquence : Mensuelle ou selon calendrier défini
- Format : Excel ou outil de pilotage en ligne
- Contenu : Indicateurs d'avancement des actions (définis lors de la création de l'outil), jalons, alertes

8.1.3. Notes de conseil, de synthèse, ou d'alerte

- Fréquence : Selon besoin
- Format : Note de 2 à 5 pages
- Contenu : Analyse de situation, points de vigilance, recommandations

8.2. LIVRABLES ANNUELS

8.2.1. Contribution aux rapports intermédiaires par annuités du programme

- Fréquence : 1 par an
- Délai de remise : 1 mois maximum après chaque échéance d'annuité du programme
- Format : Document structuré selon exigences de la CDC et de la gouvernance du programme
- Contributions aux contenus indicatifs suivants :
 - état d'avancement des actions consolidé pour l'ensemble des WPs
 - analyse des indicateurs de résultat et de performance

- synthèse budgétaire et financière
- identification des risques et mesures correctives
- perspectives pour l'annuité suivante

8.2.2. Contributions aux rapports techniques et financiers pour la CDC et le SGPI

- Fréquence : Selon exigences de la CDC et du SGPI
- Format : Selon modèles
- Contenu : Conforme aux exigences de la CDC et du SGPI dans le cadre du plan France 2030

8.3. LIVRABLES SPÉCIFIQUES

8.3.1. Plan de mission AMOA initial

- Délai de remise : 1 mois après notification du marché

Contenu :

- Méthodologie de mission AMOA proposée
- outils de pilotage
- planning prévisionnel des livrables
- modalités de communication et d'échanges

8.3.2. Contribution au rapport final du programme

- Délai de remise : 1 mois après la fin de la mission
- Format : Document structuré de 50 à 80 pages + annexes
- Contributions aux contenus indicatifs suivants :
 - bilan global du programme DCT
 - analyse des résultats atteints par rapport aux objectifs
 - retour d'expérience et enseignements
 - recommandations pour la pérennisation
 - capitalisation méthodologique

8.4. EXIGENCES TRANSVERSALES SUR LES LIVRABLES

Tous les livrables devront respecter les critères suivants :

- **Qualité rédactionnelle** : français irréprochable, clarté, synthèse
- **Mise en forme** : charte graphique sobre et professionnelle
- **Traçabilité** : versionnage, dates, auteurs
- **Accessibilité** : formats ouverts et accessibles (PDF/A, DOCX)
- **Archivage** : dépôt sur la plateforme collaborative utilisée pour la gouvernance et le pilotage du programme, selon l'arborescence définie

ARTICLE 9 - MODALITÉS D'EXÉCUTION

9.1. PILOTAGE DE LA MISSION

9.1.1. Interlocuteurs

- **Côté ENSCI** : directeur délégué du programme
- **Côté prestataire** : chef.fe de projet senior désigné.e

9.1.2. Réunions de cadrage et de suivi

- **Réunion de démarrage de la mission** : dans les 15 jours suivant la notification
- **Points de suivi de la mission mensuels** : visioconférence d'une durée d'une heure avec le directeur délégué du programme
- **Points d'étape trimestriels** : points sur le déroulement et l'avancement de la mission

9.2. COMMUNICATION ET COORDINATION

Le prestataire devra :

- Assurer une communication régulière, transparente et proactive
- Alerter sans délai sur tout risque identifié
- Respecter les circuits de validation définis
- Maintenir une relation de confiance et de coopération

9.3. DÉLAIS ET ÉCHÉANCES

Le prestataire s'engage à :

- Respecter les échéances fixées pour les livrables
- Anticiper les périodes sensibles (rapports ANR, COPIL, etc.)
- Proposer un planning actualisé en cas de modification du calendrier

9.4. CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.4.1. Confidentialité

Le prestataire s'engage à :

- Garantir la confidentialité de toutes les informations traitées dans le cadre de la mission
- Ne pas divulguer d'informations à des tiers sans autorisation expresse
- Respecter les règles de confidentialité de l'ANR et du programme France 2030

9.4.2. Propriété intellectuelle

L'ensemble des livrables produits dans le cadre de la mission sont la propriété exclusive de l'ENSCI. Le prestataire ne pourra les exploiter ou les diffuser sans autorisation écrite préalable.

9.5. SOUS-TRAITANCE

Toute sous-traitance devra être déclarée et validée par le maître d'ouvrage. Le prestataire reste entièrement responsable de la qualité des prestations sous-traitées.

ARTICLE 10 - ENGAGEMENTS DU TITULAIRE

Le titulaire du marché s'engage formellement à :

10.1. RESPECT DES DÉLAIS

- Respecter les échéances fixées pour tous les livrables
- Anticiper les risques de retard et alerter le maître d'ouvrage
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires au respect du calendrier

10.2. QUALITÉ ET PROFESSIONNALISME

- Garantir la qualité et la fiabilité de l'ensemble des prestations
- Mobiliser une équipe compétente et expérimentée
- Assurer la continuité de service tout au long de la mission

10.3. COMMUNICATION ET TRANSPARENCE

- Assurer une communication régulière, claire et transparente avec l'ENSCI et les partenaires
- Faciliter les échanges et la coopération entre acteurs
- Être réactif aux sollicitations du maître d'ouvrage

10.4. CONFIDENTIALITÉ

- Garantir la confidentialité absolue des informations traitées
- Respecter les obligations de discrétion professionnelle
- Protéger les données sensibles du projet

10.5. ÉQUIPE DÉDIÉE

- Mettre à disposition une équipe dédiée disposant de compétences pluridisciplinaires adaptées
- Garantir la stabilité de l'équipe pendant toute la durée de la mission
- Proposer des remplacements de profil équivalent en cas d'absence prolongée

10.6. TRANSFERT DE COMPÉTENCES

- Favoriser l'appropriation des outils et méthodes par les équipes internes de l'ENSCI
- Former les équipes à l'utilisation des outils de pilotage
- Documenter les processus pour assurer la pérennité des dispositifs mis en place
- Faciliter l'autonomisation progressive du maître d'ouvrage

10.7. CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

- Respecter scrupuleusement les règles de gestion de la CDC
- Se conformer au Règlement financier de l'AMI CMA
- Suivre les règles administratives et financières de l'ENSCI
- Veiller au respect du cadre France 2030

ARTICLE 11 - ENGAGEMENTS DU MAÎTRE D'OUVRAGE

L'ENSCI s'engage à :

11.1. MISE À DISPOSITION D'INFORMATIONS

- Fournir au prestataire toutes les informations nécessaires à la bonne exécution de la mission
- Faciliter l'accès aux documents de cadrage du projet
- Partager les éléments de reporting des partenaires

11.2. DISPONIBILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Désigner un interlocuteur unique pour le pilotage de la mission
- Être disponible pour les points de suivi réguliers
- Valider les livrables dans les délais prévus au CCAP

11.3. COORDINATION AVEC LES PARTENAIRES

- Faciliter la relation entre le prestataire et les partenaires du consortium
- Organiser les instances de gouvernance
- Assurer le lien avec l'ANR

11.5. ACCÈS AUX OUTILS

- Fournir les accès nécessaires à la plateforme Resana
- Mettre à disposition les outils collaboratifs utilisés par le projet

ARTICLE 12 - DISPOSITIONS DIVERSES

12.1. MODIFICATIONS DU CCTP

Toute modification du présent CCTP fera l'objet d'un avenant au marché.

12.2. DROIT APPLICABLE

Le marché est soumis au droit français. Tout litige sera soumis aux tribunaux compétents.

12.3. CLAUSE D'INTÉGRITÉ

Le titulaire s'engage à respecter les principes d'intégrité et à ne pas se livrer à des pratiques de corruption ou de conflit d'intérêts.